

CONVENTION DE SCOLARISATION 2023-2024

ENTRE:	
Le Collège Jeanne d'Arc-La Salle – 94 A	venue de Laon – CS 20013 – 51721 REIMS CEDEX
ET	
Monsieur et/ou Madame	
Demeurant	
 Représentant(s) légaux de l'enfant	
 Désignés ci-dessous « les parents »	
IL EST CONVENU CE QUI SUIT :	
<u>Article 1^{er} – Objet</u>	
	de définir les conditions dans lesquelles le jeune ra scolarisé par le(s) parent(s) au sein de
	nne d'Arc-La Salle à Reims, ainsi que les droits et les
Article 2 – Obligations de l'établissemen	<u>t</u>
Le Collège Jeanne d'Arc-La Salle s'engage en classe de pour l'ar	à scolariser le jeune nnée scolaire 2023 / 2024.
Le Collège Jeanne d'Arc-La Salle s'e	ngage par ailleurs à assurer une prestation de
restauration selon les choix définis pod'établissement.	ar les parents lors de l'entretien avec le Chet
☐ Demi-pensionnaire	☐ Externe
L'établissement s'engage également à par les parents à l'inscription ou la réinsc	assurer d'autres prestations selon les choix définis

* cocher les cases correspondantes - Les multi payeurs doivent nous fournir un courrier détaillé

Article 5 – Assurances

Tous les élèves sont couverts par l'assurance de l'établissement dont le coût sera porté sur la facture annuelle sauf si le(s) parent(s) produise (nt) une attestation d'assurance accompagné d'un courrier dans le délai de 15 jours après la rentrée.

Article 6 - Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

<u>Article 7 – Durée et résiliation du contrat</u>

La présente convention est renouvelée par tacite reconduction d'année en année.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale à 3 mois de scolarité tel que défini.

Le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement,
- Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire

Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant par écrit au plus tôt et au plus tard début juillet.

L'établissement a la possibilité de refuser la réinscription de l'élève en cas d'impayé sur la période précédente.

Article 8 – Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées au départ de l'élève, conformément à la loi, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s), les noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Sauf opposition du (des) parent(s), une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 9 - Arbitrage

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, vous êtes invités à rencontrer le Chef d'Etablissement Coordinateur.

Α		le
, ,	•••••	

Signature du Chef d'Etablissement Coordinateur du Groupe De La Salle REIMS

Signature du (des) parent(s)

